

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU vendredi 13 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 avril à 18 heures 30, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Robert Nardelli, Cyril Piazza, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Messieurs Bernard Martinez, Gérard Stoerkel, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingear, Alexandra Russo, Messieurs Philippe Mineur, Pierre Vestri, Madame Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Madame Christiane Blanc-Ricort, Monsieur Jean Nicolas, Madame Béatrice Ellul, Messieurs Stéphane Sainsaulieu, Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Edith Lonchamp par Monsieur Gérard Branda, Monsieur Georges Gaede par Madame Monique Giraud-Lazzari, Madame Germaine Millo par Monsieur Jean-Marc Rancurel,

Absents excusés : Messieurs Edmond Mari, Michel Lottier, Madame Evelyne Laborde Monsieur Yves Pons,

Monsieur Gérard Stoerkel a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1/ Budgets prévisionnels 2018 (budget principal et budget annexe du service public de la petite enfance)

2/ Délibérations financières :

- Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- Taux 2018 des taxes locales : TH, TFB, TNFB, CFE
- Fixation de la dotation de solidarité

3/ Personnel communautaire : Tableau des effectifs 2018

4/ Enfance et jeunesse

- Vote des subventions aux associations chargées de mettre en œuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse
- Convention de gestion enfance et jeunesse avec la commune de Lucéram

5/Développement économique

- Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur

En préambule, monsieur Lavagna tient à dire un mot pour monsieur Mari qui a démissionné de son poste de Président. Il explique qu'il n'a pas évolué dans un contexte facile devant composer avec les personnalités des maires, avec une situation financière sensible et des difficultés dans les services.

Le financement des projets n'est pas évident non plus. Il explique que le groupe ad'hoc finances a tenté de revoir le budget. Il a retouché certains postes de dépenses par rapport à la première version, de façon à dégager 200 000 € supplémentaire d'excédent de fonctionnement.

Monsieur Lavagna tient à témoigner toute son estime et son amitié à monsieur Mari et tient à rendre hommage aux personnels des crèches qui s'occupent des enfants.

1/ Budgets prévisionnels 2018 (budget principal et budget annexe du service public de la petite enfance)

-BP 2018 : Budget annexe Service Public de la Petite Enfance (SPPE)

Le président soumet à l'examen du conseil communautaire le projet de budget annexe 2018 du service public de la petite enfance du pays des Paillons, dressé par lui, examiné par le conseil d'exploitation, et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Monsieur Saulay remarque que dans ce BP, les recettes de la CAF sont augmentées de 20 000 € alors qu'elles étaient de 929 000 € en 2017. Il est étonné de cette augmentation proposée qui selon lui peut se retourner contre la communauté de communes. Elle court le risque d'un décalage qui obligera à rattraper ultérieurement.

Monsieur De Zordo explique qu'il faut pour cela optimiser les recettes CAF. En effet, on a constaté qu'il y a +2% de présence des enfants et en même temps un peu moins de facturation aux parents de l'ordre de 20 000 €. Il faut travailler sur ce point.

Monsieur Saulay constate aussi que la proposition diminue de 30 000 € la ligne initiale proposée au pôle de remplacement.

Le conseil communautaire, décide :

Après avoir arrêté le budget chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat des votes,

-D'arrêter, ainsi qu'il suit, la balance générale :

Dépenses de fonctionnement : 2 980 693,00€

Recettes de fonctionnement : 2 980 693,00 €

-BP2018 : Budget général de la communauté de communes du pays des Paillons

Le président soumet à l'examen du conseil communautaire le projet de budget primitif 2018, dressé par lui et appuyé de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Monsieur Saulay remarque que là aussi on a augmenté de 50 000 € les dépenses sur le fonctionnement par rapport à la version antérieure.

Monsieur Lavagna explique que le but de cette proposition est de faire des économies sur le fonctionnement pour pouvoir dégager plus de marge pour financer les investissements.

Monsieur De Zordo pense qu'il faut faire un travail avec la CAF pour obtenir à minima 110 000 € supplémentaire de recettes de leur part.

Monsieur Saulay s'étonne de cet objectif. Les services seraient donc à mettre en cause car ils n'auraient pas pu obtenir ces sommes supplémentaires depuis 4 ans.

Monsieur Lavagna explique qu'il faut au moins tenter de l'obtenir mais seul l'avenir le dira.

Monsieur Saulay s'inquiète de constater ce jeu de report d'une ligne à l'autre dans cette section du fonctionnement

Monsieur De Zordo répond qu'il faut faire des économies avec une obligation d'investir notamment sur les containers enterrés qui permettront eux même de faire des économies sur du personnel de collecte de nuit.

Monsieur Saulay est d'accord sur ce point.

Monsieur Tujague explique aussi que si on investit, il faut forcément faire des économies sur le fonctionnement. Toutefois, il souligne qu'une ligne de 30 000 € a été dégagée pour laver les bacs et ainsi améliorer le service.

Monsieur Vallauri demande si on a prévu de nettoyer les colonnes de tri également. Il est répondu que cela n'est pas prévu.

Monsieur Lavagna détaille les dépenses d'investissements prévues qui concernent des projets qu'il qualifie d'importants et structurants

Monsieur Saulay constate que 700 000 € ont été ajoutés par rapport à la première version de budget, mais selon lui il faudrait 850 000 €. Il note aussi que les fonds de concours, bien que l'enveloppe soit très importante, ne sont que très peu utilisés.

Monsieur Saulay sur les recettes note que si on faisait tout, on sait qu'on devrait recourir massivement recourir à l'emprunt.

Mais la question importante selon Monsieur Tujague est de dégager plus d'autofinancement. Il faut continuer pour atteindre 2 Millions d'€.

Monsieur Saulay en conclut que pour dégager cette marge il faudrait économiser 900 000 € supplémentaires. Cela lui paraît difficile à atteindre.

Monsieur Lavagna pense tout de même que si on emprunte à long terme et à des taux qui sont bas actuellement, on peut réaliser le programme.

Monsieur De Zordo demande à ce qu'on retravaille pour aller au-delà en dégageant davantage d'autofinancement. Cela permettra de faire moins d'emprunts. Cela reste raisonnable. Il faut tout faire pour rester dans cet objectif.

Monsieur Franco alerte sur le fait que les emprunts font peser sur le fonctionnement des frais financiers

Monsieur Nicolas pense qu'il est important de faire correspondre les réalisations aux intentions. Il rappelle qu'un débat en 2015 avait eu lieu et avait permis de définir une trajectoire budgétaire triennale. Il avait émis l'hypothèse de retrouver un autofinancement à hauteur de 1 500 000 €. Il semble qu'avec un autofinancement à hauteur de 1 200 000 € la trajectoire est bonne.

Pour aller plus loin, la question à se poser est de savoir comment on s'organise et on étudie les pistes d'économies. Il rappelle sa proposition sur l'organisation avec des chefs de projets sur 5 points : collecte des déchets, service enfance et jeunesse, aménagement du territoire, grands projets.

Si on veut réaliser tous ces projets, il faudra cravacher. Il faut donner à ces chefs de projet une mission et une liberté d'agir sur le travail et la supervision des personnels qui travaillent sur leur champ de fonction.

Monsieur Stoerkel demande quelle est l'épargne nette.

Monsieur De Zordo répond qu'elle doit se situer aux alentours de 700 000 €

Monsieur Piazza rappelle ses interventions du conseil précédent, notamment sur le ROB, trop complaisant à l'égard du gouvernement. Il fait aussi une proposition d'économie : la suppression des indemnités des élus.

Il s'étonne que bien des choses ont changé en seulement trois jours. Une réunion non officielle a permis de proposer un autofinancement dégagé maintenant à 1 200 000 €. Mais cela reste insuffisant. Il ne votera pas contre ce budget mais pas pour non plus car il reste en désaccord avec celui-ci.

Il s'étonne aussi de l'agitation ambiante qu'il y a eu ces derniers jours sur la survie de la collectivité.

Monsieur Tujague indique qu'il fallait réveiller la communauté et il fait retrouver des marges. Il faut aussi consolider la communauté. On ne réalisera peut être pas tous les projets mais il souhaite voter ce budget. Il souhaite aussi une autre étape où on recompose une équipe dirigeante, ce qui nécessite que tous se retrouvent pour aller dans cette direction.

Monsieur Saulay remarque que ce budget semble faire l'unanimité aujourd'hui alors qu'il n'a été modifié qu'à la marge par rapport à la première version qui a soulevé de manière inattendue les oppositions. Il s'étonne de cette confiance totale soudainement retrouvée comme par miracle.

Monsieur Lavagna indique qu'il faut malgré tout aller de l'avant. Il comprend qu'il puisse y avoir de la rancœur. Mais on ne peut pas en rester là et on se doit de rendre des comptes positifs à la population.

Mme Giraud attire l'attention sur le fait qu'au-delà des chiffres dont on est envahi dans ce budget il y a un problème de gestion du personnel et qu'il faut avoir une vigilance à ce niveau.

Le conseil communautaire, décide ;

Après avoir arrêté le budget chapitre par chapitre et avoir consigné le résultat des votes ;

-D'arrêter, ainsi qu'il suit, la balance générale :

Dépenses de fonctionnement : 15 143 607,00 €

Recettes de fonctionnement : 15 143 607,00 €

Dépenses d'investissement : 20 209 360,00 €

Recettes d'investissement : 20 209 360,00 €

2/ Délibérations financières :

-Vote du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur Piazza sur ce sujet rappelle que la situation est catastrophique à Peille. Il reste en attente sur ce point d'une amélioration.

Vu les articles 1609 quinquies C, 1609 nonies B, 1609 nonies C, du code général des impôts,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 05 avril 2017

Après avoir entendu l'exposé du vice-président chargé des finances,

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

-Décide de maintenir, pour 2018, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 14,28 % pour toutes les communes.

-Taux 2018 des taxes locales: TH, TFB, TNFB, CFE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi des finances 2017, adoptée le 29 décembre 2016,

Vu l'avis de la commission des finances réunie le 05 avril 2018,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-Décide d'appliquer une imposition additionnelle à fiscalité mixte.

-Décide de maintenir, pour l'année 2018, les taux des quatre taxes locales comme suit :

- Taxe d'Habitation (TH) : 8,74 %
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 0,328 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,45%
- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 29,49%.

-Fixation de la dotation de solidarité

Monsieur Saulay demande à ce que les chiffres proposés pour la dotation soient vérifiés.

Vu l'article 1609 nonies du code général des impôts ;

Vu l'article 185 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant que les recettes prévisionnelles de l'année 2018 permettent à la communauté de communes, après avoir assuré ses compétences tant en matière d'investissements que de fonctionnement, après avoir versé l'attribution de compensation aux communes, de disposer d'un solde ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-Décide, pour l'exercice 2018, d'instituer une dotation de solidarité communautaire au bénéfice des treize communes qui composent la communauté de communes : Bendejun, Berre les Alpes, Blausasc, Cantaron, Châteauneuf Villevieille, Coaraze, Contes, Drap, L'Escarène, Lucéram, Peille, Peillon, Touët de l'Escarène.

-Détermine, pour l'année 2018, le montant de la dotation de solidarité communautaire à 13,5 € par habitant, soit pour chaque commune :

Communes	Population actualisée en 2018	2018 13,5 €/ hab
BENDEJUN	964	13 014 €
BERRE LES ALPES	1289	17 402 €
BLAUSASC	1467	19 805 €
CANTARON	1347	18 185 €
CHATEAUNEUF V	916	12 366 €
COARAZE	852	11 502 €
CONTES	7520	101 520 €
DRAP	4483	60 521 €
L'ESCARENE	2526	34 101 €
LUCERAM	1272	17 172 €
PEILLE	2373	32 036 €
PEILLON	1495	20 183 €
TOUËT DE L'ESCARENE	290	3 915 €
Total	26 794 hab.	361 719 €

3/ Personnel communautaire : Tableau des effectifs 2018

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer les effectifs des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les besoins en recrutements, les réorganisations de service et de temps de travail,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

-Décide l'ouverture de :

- 1 poste d'adjoint technique à temps non complet 21h/semaine
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps non complet 28h/semaine
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps complet
- 2 postes d'auxiliaire de puériculture principal 2ème classe à temps non complet 28h/semaine

-Décide la fermeture de :

- 1 poste d'adjoint technique principal 1ère classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint technique à temps complet
- 1 poste d'assistant sociaux éducatif à temps non complet 28h/semaine
- 1 poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet

-Arrête le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Effectif budgétaire	Dont temps non complets	Pourvus	Non Pourvus
Filière administrative					
Attaché	A	3	0	2	1
Rédacteur	B	1	0	1	0
Adjoint administratif principal 1ere classe	C	2	0	2	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	4	0	4	0
Adjoint administratif	C	6	4	6	0
Filière technique					
Ingénieur	A	1	0	1	0
Technicien	B	1	0	1	0
Agent de maîtrise principal	C	1	0	1	0
Agent de maîtrise	C	3	0	3	0
Adjoint technique principal 1ère classe	C	2	0	2	0
Adjoint technique principal 2ème classe	C	11	3	8	3
Adjoint technique	C	24	5	21	3
Filière médico-sociale					
Puéricultrice de classe normale	A	1	0	1	0
Infirmière en soins généraux de	A	1	0	1	0

classe supérieure					
Infirmière en soins généraux de classe normale	A	2	0	0	2
Educateur principal jeunes enfants	B	1	0	1	0
Educateur jeunes enfants	B	5	2	1	4
Auxiliaire de puériculture principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	1	0
Auxiliaire de puériculture principal 2 ^{ème} classe	C	21	3	13	8
Agent social 2 ^{ème} classe	C	27	6	26	1
Filière animation					
Adjt animation principale 1 ^{ère} classe	C	1	0	1	0
Adjt animation	C	1	0	1	0
TOTAL GENERAL		120	24	98	33

-Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2018.

4/ Enfance et jeunesse

-Vote des subventions aux associations chargées de mettre en œuvre les actions communautaires en direction de l'enfance et de la jeunesse

Le président rappelle que la communauté de communes a chargé un certain nombre d'associations de mettre en œuvre les missions définies par la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, sur la base d'une convention qui fixe, entre autres, la subvention annuelle qu'elles percevront.

Monsieur Saulay rappelle que la commission finances a demandé à ce que les associations s'engagent à transmettre leur comptes à temps pour qu'on ait une vue globale sur les comptes avant de verser les subventions.

Monsieur Lavagna indique que ce point a été directement intégré dans les conventions qui sont jointes en annexe de la proposition de délibération.

Afin de permettre à chacune d'elles d'exercer les missions qui leur ont été confiées, il propose d'allouer, pour l'année 2018, les subventions suivantes :

- Office communal de la jeunesse de Contes (OCJ) : 350 000,00 € ;
 - Office municipal de la jeunesse, de la culture et des loisirs de Drap (OMJCL) : 604 700,00 € ;
 - Animation, Loisirs, Enfance et Jeunesse (ALEJ) : 210 170,00 € ;
 - Association Pour l'Eveil des Enfants de Coaraze (APEEC) : 75 040,00 € ;
- étant précisé que ces subventions seront payées selon les modalités définies dans la délibération n° 171219 du 13 décembre 2017.

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

-Décide, afin de leur permettre de mettre en œuvre les actions inscrites dans la politique communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse, d'attribuer aux associations précitées une subvention annuelle pour l'année 2018 dont le montant est précisé ci-dessus.

-Autorise le président à signer avec lesdites associations une convention de partenariat telle que figurant en annexe de la présente délibération.

-Convention de gestion enfance et jeunesse avec la commune de Lucéram

Le président rappelle que, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, au travers du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune de Lucéram poursuit la réalisation de certaines actions d'animations socio-éducatives.

Agissant à ce titre pour le compte de la communauté de communes qui a compétence en la matière, il convient de passer avec la dite commune une convention de gestion qui prévoit :

- les actions menées : accueils de loisirs, séjours pour adolescents, activités socio-éducatives dans le cadre de la bibliothèque
- les recettes prévisionnelles encaissées par la commune et faisant l'objet d'un reversement à la communauté de communes ;
- les dépenses prévisionnelles engagées par la commune et faisant l'objet d'un remboursement par la communauté de communes.

Le conseil communautaire, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré,

-Autorise le Président à signer avec la commune de Lucéram une convention de gestion, pour l'année 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Enfance et Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Ladite convention est annexée à la présente délibération.

5/Développement économique

-Renouvellement de la convention avec Initiative Nice Côte d'Azur

Il est rappelé que, par délibération n° 170435b en date du 19 avril 2017, la communauté de communes a renouvelé pour 2017 la convention passée avec l'association Initiative Nice Côte d'Azur (INCA) qui a pour objet d'accompagner techniquement et financièrement des projets de création ou de reprise d'entreprises avec le but de les rendre pérennes.

Cette convention prenant fin, et au vu du bilan des actions menées par INCA, le président propose de la renouveler pour l'année 2018 sur la base d'une participation financière de la communauté de communes identique à la précédente, soit 6 000,00 € annuels.

Monsieur Calmet précise, qu'en 2017, 8 entreprises locales ont pu bénéficier de ce soutien.

Monsieur Albin indique que le dispositif n'est pas suffisamment lisible. Il réclame un bilan d'activité plus précis de ce qui a été fait chaque année dans ce cadre en annexe. C'est pour cette raison qu'il votera contre cette délibération proposée.

Le conseil communautaire, oui l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Vu la compétence « développement économique » tel que définie dans l'article 8 des statuts de la communauté de communes,

-Autorise le président à signer la convention à intervenir avec l'association « Initiative Nice Côte d'Azur », telle qu'annexée à la présente délibération.

-Décide d'allouer à l'association « Initiative Nice Côte d'Azur » une participation financière d'un montant de 6 000,00 € pour l'année 2018.